



Litige employeur

Par Fleur559

Bonjour,

Étant actuellement en litige avec mon employeur concernant du harcèlement, des dépassements de fonction, de la surcharge, je suis suivie par un avocat. Plusieurs lettres explicatives ont été envoyées à mon employeur dénonçant les faits, afin de régler à l'amiable en premier temps. J'ai eu une discussion avec la hiérarchie qui m'ont avoué le manque de cadre et les fautes commises de leur part sans aucune autre action.

Cependant, je suis en arrêt de travail et je perds donc du salaire , arrêt qui est causé par ces litiges en lien avec mon employeur, également une prime que je devais avoir cette année et ainsi devoir payer les frais d'avocats.

Après avoir demandé à mon avocat la possibilité d'avoir un remboursement de la part de mon employeur des frais d'avocat ainsi qu'une compensation financière au vu de ce que tout cela a pu me causer psychologiquement, cela s'avère apparemment impossible.

J'aimerais savoir si cela est vraiment impossible ou s'il existe d'autres solutions?.

Merci pour votre aide.

Par kang74

Bonjour

Vous êtes dans le cadre d'une procédure amiable .

Soit il y a transaction qui vaut pour tout, soit il y a pas transaction et vous allez au CPH pour rupture aux torts de l'employeur .

Si le juge vous donne raison vous aurez des indemnités de licenciements, des indemnités supplémentaires suivant votre ancienneté, et possiblement la prise en charge de vos frais d'avocat .

Ou rien si le juge ne vous donne pas raison .

Mais là, actuellement, votre employeur ne vous doit rien .